N° 62 — 17e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 3 Mars 1905

RÉDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (porte la place du Trésor). — TOURCOING, rue Verte, 50

Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES . . . 0 fr. 50. FAITS DIVERS . . . 0 fr. 50. LOCALES . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux Bureaux du journal ; à Paris, chez nos Succursales, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

OPINIONS

RESSOURCES DU CLERGÉ

Dans son projet accepté par la commission, le gouvernement propose de continuer à avoir un budget des cultes après la Séparation. Sans doute ce budget des cultes serait réduit et provisoire. Mais c'est encore un cadeau de 22 millions par an que la République ferait à l'Eglise romaine, et ce provisoire durerait de longues années.

C'est, dit-on, affaire d'humanité, pour que le clergé ne passe pas tout d'un coup de l'aisance à la misère, pour que le paysan, obligé tout-à-coup de délier les cordons de sa bourse, ne s'irrite pas contre la République, enfin pour sauver, comme disait Mirabeau, « le condoulement du passage ».

Excellentes intentions ! Touchante et sympathique sollicitude !

Mais lisez, sur cette question des ressources actuelles ou possibles du clergé catholique, l'article que M. Georges Ruseacq vient de publier dans la *Revue des Revues*.

Vous y verrez qu'en réalité les catholiques, après la Séparation, pourront subvenir aux dépenses de leur culte en ne dépensant guère plus qu'ils ne dépensent aujourd'hui, sous le régime concordataire, et qu'ils n'ont pas à craindre, si de voir établir des taxes qui irriteraient le paysan, ni de voir les curés souffrir de la faim.

Dans les villes tant soit peu importantes, les titulaires des cultes ont un casuel tel que les douze ou quinze cents francs qu'ils touchent de l'Etat ne forment, dans la totalité de leur revenu annuel, qu'un appoint presque négligeable.

Les curés de cantons, dans les communes qui ont au moins 2,000 habitants eurent encore, rien que par le casuel, 3,000 francs de revenu en moyenne ; un célibataire peut vivre aisément avec ce revenu.

Dans les communes chefs-lieux de canton qui comptent moins de 2 000 habitants, M. Ruseacq calcule qu'à 250 messes par an, même si la plupart de ces messes ne lui sont payées que trente sous, le curé se fera 600 francs. Avec les mariages, enterrements, bénédices diverses, allocations votées par le conseil de fabrique, le revenu total du curé de canton, en les moindres communes, atteindra à 2.000 francs.

Quant aux 7,000 vicaires à 450 francs, prévus au budget, sous ne sont pas indispensables ni même utiles, nt beaucoup pourront disparaître sans que l'exercice du culte en soit gêné.

Restent les desservants de 32,000 communes.

M. Ruseacq élimine d'abord 9,000 communes, qui comptent moins de 300 habitants, et dont les paroisses pourront être aisément données dans les paroisses voisines plus peuplées.

Il n'y a donc à s'occuper, en réalité, que de 23.000 communes ou paroisses, qui comptent plus de 300 et moins de 1,500 habitants.

Toutes n'ont pas un curé ou desservant à demeure. Il y a des prêtres qui desservent deux ou trois paroisses : c'est ce qu'on appelle le *binage*, pour lequel le budget prévoit une indemnité de 200,000 francs. Il y a aussi les petites communes où une clientèle riche assure au desservant une somme fixe aux revenus. Pour ces diverses raisons, M. Ruseacq estime que 3,000 petites paroisses au moins ne causeraient aux catholiques aucun débours nouveau.

Il y a donc, au total, environ 20.000 « petits curés » pour qui les 900 francs du gouvernement sont l'essentiel de leur revenu.

On dit que, si on n'adopte pas le projet actuel, ou ils mourront de faim, ou les paysans, obligés de les nourrir, seront mécontents, ce qui est un grave péril électoral.

Mais le projet gouvernemental n'accorde de pension qu'aux prêtres d'un certain âge. Or, la plupart des desservants des petites communes sont jeunes, ces petites communes sont des postes de débuts dont on sort, sauf exception, vers la quarantaine. Dans le projet gouvernemental, qui ne vise que les prêtres âgés, ne remédiera pas à la misère de la plupart des curés ruraux après la Séparation.

En ce cas, dira-t-on, le curé augmentera le prix des mariages, des enterrements qui ramènera l'inconvénient de mécontenter les paysans. M. Ruseacq répond que le curé s'en gardera bien : le paysan trouve que c'est déjà beaucoup trop cher ; lui demander plus, ce serait, en cet âge de foi diminuant, le décider à ne sontenter de mariages purement civils, d'enterrements purement civils, et ainsi la libre pensée, qui commence à s'organiser, bénéficierait du nouvel état de choses.

Quant à établir une taxe sur les chefs de famille, dans les paroisses rurales, laxe qui devrait être d'au moins 5 à 10 fr., il n'y faut pas songer : c'est déjà assez difficile de faire payer les chaises !

Où donc les catholiques trouveront-ils les 18 millions nécessaires à la subsistance des 20.000 petits curés ruraux ?

Ils les trouveront dans les caisses qui entretenaient celles des écoles congréganistes auxquelles on n'a pas pu substituer des écoles libres à apparence laïque.

Les statistiques officielles nous indiquent que 5.000 écoles congréganistes viennent de disparaître *entièrement*, sans être remplacées par des écoles libres similaires. Est-il possible que ces 6.000 écoles contassent aux catholiques moins de 15 millions par an ? Voilà donc 15 millions qui sont disponibles.

Restera à trouver 8 millions. Tel est, si ces calculs sont exacts, l'effort financier que devront faire les catholiques après la Séparation. N'est-ce pas un effort bien modéré qu'on l'aurait cru ?

On voit donc que, si l'Etat ne donnait plus un sou au clergé après la Séparation, s'il rayait d'un trait de plume tout le budget des cultes, il n'y aurait aucune chance que le clergé des campagnes fût exposé à la famine.

Et si cependant il y avait d'affreuses misères individuelles ? Si tel curé ruraux souffrait vraiment de la faim par la dureté égoïste de ses ouailles ou par quelque erreur dans l'organisation générale des catholiques ? Eh bien, ce serait le cas pour l'Etat de remplir un devoir d'humanité, de secourir ces pauvres gens, de les tirer de la misère.

On pourrait être généreux. On pourrait par exemple inscrire au budget du ministère de l'intérieur, pendant quelques années, la somme d'un million pour les ecclésiastiques nécessiteux.

Et à ces secours auraient droit les ecclésiastiques qui, chassés de l'Eglise romaine ou en sortant de leur plein gré, se trouveraient dans la misère.

Mais cette question des secours à accorder aux prêtres destitués ou défroqués est une question de la plus haute importance ; et, comme je ne vois pas qu'aucun projet en ait parlé, je me propose d'y revenir.

A. AULARD.

La Politique

Le gouvernement s'est évité des scandales dont nos possessions d'Afrique ont été le théâtre. Sans doute, à ses yeux, l'épouvantable affaire Toqué n'est qu'une exception, et personne ne peut en juger autrement, le cas décelant de la maladie mentale.

Néanmoins, ce qui a rendu possible pareile forfaite, c'est probablement un état général détestable dans l'administration de la colonie, des pouvoirs excessifs accordés à des gens mal préparés à les exercer, et aussi le sentiment qu'aucune surveillance active ne s'exerçait sur des postes éloignés, perdus dans les immensités étendues africaines.

Dans ces conditions, on a pensé, en ministère, qu'une enquête approfondie s'imposait. Mais il fallait la confier à un homme vraiment capable de la mener à bien, énergique et clairvoyant, qui ne s'en laisserait pas imposer par les fonctionnaires locaux, et qui saurait s'éclairer par ses propres moyens.

Le choix était difficile. Il n'y avait qu'une voix, dans tous les partis, ce qui est une rare bonne fortune, pour féliciter le gouvernement d'avoir confié une aussi délicate mission à M. de Brazza, qui fut en quelque sorte le créateur du Congo français, et devant le noble caractère de qui chacun s'incline avec respect.

Un mandat placé en de telles mains ne saurait être mal rempli. Nous pouvons dans espérer que l'enquête à laquelle va se livrer M. de Brazza aura pour effet de ramener à l'ordre moral « dans nos possessions et de mettre fin au triste régime qui, à la longue, a pu produire des Gaud et des Toqué ! —

G. H.

Échos et Nouvelles

Mars en panache

Voici les prévisions du Vieux Mejor pour le mois de mars :

« 1er au 5, temps nuageux, avec alternatives de baisse sécheresse : 7 au 8 couvert, pluie ; 10 au 16 beau temps, avec température très au-dessus de la normale ; 18 au 24, refroidissement, giboulées, temps à éclaircies et à averses ; 26 au 31, grand redoublement, pluies. »

En somme, mars sera très panache... Il y en aura pour tous les goûts. Le Vieux Mejor devient prudent comme un serpent. Il prédit un peu de pluie par-ci, un peu de vent par-là, un peu de soleil par-dessus le marché. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les occasions.

Longévité

Pour vivre vieux, ce vieux pâle cachée, mais alors tout simplement séjourner en Angleterre.

La population du petit village de Rwerby, dans la partie sud du Lincolnshire, peut être citée comme fournissant un exemple assez rare de longévité. Pendant ces dix dernières années, il n'est mort dans ce village qu'une personne entre les âges extrêmes de deux et de soixante ans.

Hier, une respectable dame qui habite ce village depuis soixante-six ans, Mme Vickers, a célébré son centenaire. Une autre dame est âgée de quatre-vingt-quinze ans ; une autre de quatre-vingt huit ; quatre autres ont plus de quatre-vingts ans et plusieurs plus de soixante-dix. La population du village n'est que de 333 personnes.

Ah ! les êtres privilégiés.

Etudiants allemands à Paris

Nagoère, le quartier latin regut des délégations d'étudiants italiens. En avril prochain, il recevra des étudiants allemands au nombre d'une trentaine. Ceux-ci, élèves de l'Université de Gottingen, effectueront à Paris un voyage d'études. Toute considération politique doit dans être étrangère à cette venue. Les camarades de la rive gauche leur feront les honneurs de nos musées, de nos bibliothèques et de nos facultés.

Comme il convient à des estomacs de vingt ans, il y aura déjeuners et dîners offerts de part et d'autre. Rien de plus charmant. Entre poire et fromage, les rétorques en précisent — et pour s'élever à des idées générales, rien de plus utile et de plus cordial pour la paix européenne.

Plus de baise-main !

Non, plus de baise-main, si donc que cela soit gaud un ex trouve devant une jeune et fort jolie femme ! Il lest que la galanterie, — et le plaisir ! — le cèdent à l'hygiène.

Le baise-main doit être, en effet, considéré comme un agent de contagion, du moins s'est le docteur Dubrisay qui le prétend. « Qu'un lavite qui ait l'influenza en qui en soit guéri seulement depuis quelques jours, déclare cet impitoyable savant, baise la main de la maîtresse de la maison et se trouve le premier à la faire, tous les autres hommes qui suivront recueilleront sur la main de la dame les bacilles de l'influenza que l'invité y aura laissés. Que les enfants de l'hôtesse, en enfants bien élevés, baisent la main de chacune des dames invitées, et voilà toutes les dames également contaminées. La gente que tous les invités verront ensuite, à table, pour porter leurs mets à leur bouche, fera passer de leur mets à leur bouche les bacilles : s'ensuit l'influenza logée chez toutes ces personnes ».

Mot du jour

Petite devinette du jour :

— Quelle est le plus mauvaise plaisanterie à faire à un nègre depuis le récent scandale colonial ?

— C'est de l'inviter à dîner en restaurant de la Tête noire.

HOMMES ET LIVRES

LE DROIT AU BONHEUR

M. Camille Lemonnier a des audaces charmantes. Je dis qu'elles sont charmantes, parce que, même quand elles s'appliquent à des questions périlleuses, elles ne choquent point le lecteur, en qui m'a toujours paru être chez un auteur une grande et belle qualité artistique. Or, cette qualité, je viens de la retrouver dans le *Droit au Bonheur*, le dernier roman de l'écrivain belge, publié chez Ollendorff, et je crois que tous ceux qui liront ce livre en seront profondément frappés.

Oui ou non, si nous nous sommes égarés dans la vie, avons nous le droit de revenir sur nos pas, de rompre des engagements précis, d'approcher nos lèvres de la coupe de la joie, de nous reprendre, enfin, et de nous refaire une existence nouvelle, ensoleillée et pleine de beauté ? Pouvons-nous briser les liens qui nous attachent au malheur, et, si nous ne les brisons pas officiellement, par le divorce par exemple, est-il une force morale capable de nous empêcher d'agir à notre guise ?

Supposez une jeune femme ayant pour mari un homme faible, mou, sans courage, sans énergie, reculant devant tout effort, vaincu d'avance dans tous les combats qu'il voudra engager, en supposant qu'il soit même assez vaillant pour aller jusqu'à un essai d'action. Qui pensera cette femme, active et laborieuse, d'un pareil homme ? Et, également de lui après lui, ne finira-t-elle pas par cesser de l'aimer, pour se donner au premier être qui réalisera l'idéal qu'elle a pu se former ?

Il y a le divorce, me direz-vous ! Oui ! mais si ce mari déplorable, cet époux sans mérite, n'est pas un individu méchant, un cœur sec, et s'il aime sa femme, s'il l'aime assez pour être blessé cruellement d'une séparation brutale, d'une rupture définitive, faudra-t-il donc qu'il soit atteint au plus sensible de son cœur ?

Tout cela est difficile, complexe, irritant à force d'imprécision. Pourquoi l'un des deux serait-il condamné à la peine ? Une seule solution est possible. Le faible, le perpétuel vaincu, devenant alors grand et fort, doit accepter le sacrifice et ne pas s'opposer à la réalisation du bonheur terrestre qu'il a été impuissant à créer.

C'est ce que nous dit M. Lemonnier dans ce roman d'hier, dur et cruel au lendemain de ces choses exquises que furent le *Petit Homme de Dieu* et *Comme ou le Rutsseau*. L'histoire est poignante, et il en tombe une brume mélancolique sur les pages les plus ensoleillées.

Comment se souffrirait-elle pas, Anuah Gerpach, de sa vie de chaque jour auprès de ce doleur, plaintif, pleurard et paresseux Gerpach, qui n'a pas même le courage de se lever à l'aube pour aller à la chasse aux canards sauvages avec son rude et robuste ami, le grand Jorg Sangue, ceint qui habite là-bas, seul, au bord du fleuve, de l'autre côté du bois, dans une si curieuse petite maison !

Annah, c'est la vie, c'est l'activité, le travail, la chanson accompagnant le labeur, et de sa menu personne agissante et avisée elle remplit le logis, ce logis que Gerpach encombre, lui, de sa somnolence, de sa gourmandise, de ces jérémiades de faux martyr de l'existence, de sa nonchalance lourde et veule.

Aussi, Anneh s'est donnée à Jorg Sangue. Et le aime à le voir, alerte et solide, toujours dispos pour les tâches pénibles, plein d'un force saine et belle, avec cette impression de santé, de courage, d'indomptable volonté qui se mentiesie en lui à chaque minute, dans ses moindres actes et jusque dans ses joyeux récits de chasse. Celui-là, c'est vraiment un homme. Après de lui Gerpach n'est qu'une loque.

Jugeant que sa jeunesse a droit au bonheur, à le communion des âmes par l'amour, à l'union de la pupée, Annah s'est donnée à l'élu de son cœur. Elle l'a fait sans trouble, après avoir regardé en elle-même, convaincue qu'aucun devoir n'est supérieur à celui que nous avons de travailler à notre joie. Mais se donner n'est qu'une étape. Il faut encore se reprendre, et cesser d'appartenir à celui dont on s'est plus la femme, si l'on ne veut pas se dégrader en tombant dans le lâche consentement aux baisers qui écœurent parce qu'ils sont subis.

La jour où Annah a pris cette décision qu'elle exécute sans faiblesse, ce jour-là le drame commence. Et ce drame est douloureux. Gerpach aime sa femme, très profondément, très sincèrement, à sa façon sans doute, mais sans partage. Et, d'un seul coup, il voit, il comprend son malheur. C'est une tragédie angoissante que celle qui se passe entre ces deux êtres et de laquelle ils souffrent également, car Annah éprouve une immense pitié devant ce malheureux, qui pleure et qui supplie, et qu'elle ne peut consoler. Elle ne l'aime plus. On ne se donne que quand on aime. Autrement on s'avilit.

Tous ceux qui connaissent le talent de M. Camille Lemonnier, peuvent deviner avec quel luxe de petites touches parfois sombres, parfois lumineuses, à certaines moments comme mêlées de brouillard, il nous décrit ce drame intime et puissant, ce drame de conscience et de passion. Aussi n'est-il pas un feuilleté banal dans ce roman très osé, qui s'achève sur une scène plus audacieuse encore que toutes les autres.

Gerpach, à la fin, a senti à son tour le devoir plus élevé que les lois du monde, et c'est pourquoi il dit, en présence de sa femme, à son vieil ami Jorg Sangue, qui souffrait tant d'avoir eu secret pour lui : « Il y a déjà des mois qu'Annah était plutôt ma amie qu'une femme pour moi... Cela, je puis le dire sans honte, puisqu'en agissant ainsi elle était loyale et obéissait à la nature... Voilà ce que je voulais vous dire à tous les deux... Il n'y aurait pas grand'chose de changé si à présent vous alliez vivre ensemble sous un autre toit... Toi, Jorg, tu vivrais librement avec la femme qui t'a préféré à moi... Le prêtre me l'avait donnée, et, à mon tour, je te la donne, moi qui n'ai pas mérité de la conserver. »

Et, dans trois ensemble, ils pleurent, puis ils rient et sont heureux. Le droit au bonheur s'est affirmé, et la créature humaine, consciente de sa liberté, c'est loyalement libérée des vieux liens immoraux qui, en faisant d'elle l'esclave d'obligations hypocrites, jetait en son âme le semence de toutes les fautes, de toutes les défaillances, des pires trahisons et des lâchetés obscures.

JACQUES FERNEY.

PETITE CHRONIQUE

Le Falsificateur puni

Le condamné céleste en question (on doit prendre ici le mot *céleste* dans une acception purement géographique) avait encouru les rigueurs de la justice pour falsification coutumière de nids d'hirondelles.

(La loi chinoise est impitoyable sur ce point).

On le remit au bourreau que l'on pria d'inventer pour la circonstance, un supplice point banal et de nature à réjouir un peu les masses à cause de je ne sais plus quelle fête prochaine.

Il faut vous dire que le coupable était détenteur de la plus belle natte de toute la province et qu'il tirait grande vanité de cet ornement capillaire, dont il faisait admirer à tout venant l'extraordinaire résistance.

Le bourreau résolut d'utiliser cet appendice à la réalisation d'une originale et divertissante torture.

Il fit construire et gonfler un ballon dont le cube, exactement calculé par un ingénieur anglais qui se trouvait dans le pays (oh ! les Anglais !) correspondait à une force ascensionnelle équivalente au poids du bonhomme, moins quelques livres.

De ce ballon pendit une corde solidement attachée à la tresse de l'infortuné, que l'on contraignit à se promener dans le jardin.

Pas un spectacle, affirme le capitaine Cap, pas un spectacle ne saurait approcher, comme comique de celui qu'offrait notre bonhomme ainsi accroché !

Pour atténuer dans la mesure de possible la terrible traction imposée à cette partie de son système pileux, le pauvre gas, tantôt d'une main, tantôt de l'autre, s'agrippait à sa natte, tirait à lui et la *soulageait* d'autant.

Dès qu'une petite brise venait à souffler, ses pieds quittaient le sol, et voilà notre homme qui allait se heurter contre les arbres des pavillons du jardin.

Mais là n'était pas le plus drôle.

Au bout de quelques jours de supplice, l'homme s'était aperçu qu'il maigrissait, que par conséquent, il perdait du poids, et que, bientôt, il en arriverait fatalement à être enlevé pour tout de bon dans les airs.

Ajoutons, charmant détail, que de grands oiseaux de proie voletaient autour de lui avec un empressement indiscret lui présageant des du ces ascensions qu'on est si heureux de remettre au lendemain.

Le malheureux n'eut plus qu'une idée : manger, manger beaucoup pour se lester, pour se *caler* (c'est le cas de le dire).

Au bout de quelques mois de ce sport, il perdit tout appétit, se *délesta* et, une belle nuit, servit de joujou à un ouragan qui passait par là.

Ça lui apprendra, conclut l'impitoyable navigateur, à fabriquer les nids d'hirondelles.

ALPHONSE ALLAIS

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

L'AGITATION EN RUSSIE

St-Pétersbourg, 2 mars.

La réunion des ouvriers élus au premier degré en vue d'élire parmi eux la délégation de cinquante membres de la commission Childowsky qui doit s'occuper des réformes, comprenait 215 personnes et s'est tenue, après autorisation, dans la salle de spectacle de la Maison du Peuple aménagée par la comtesse Panina pour procurer des divertissements honnêtes à la classe laborieuse et le soustraire à la débauche et à l'ivrognerie.

Cette assemblée avait été précédée de réunions partielles des différents groupes d'industries, dans lesquelles les ouvriers avaient discuté les multiples questions relatives à l'amélioration de leur sort, pour les soumettre à la commission Childowsky.

La réunion des ouvriers élus au premier degré dans la salle de spectacle a été caractérisée par le calme des ouvriers et leur attention à écouter les orateurs qui parlaient sur la scène.

La revue des ouvriers de procéder à l'élection au deuxième degré est basé sur ce fait que parmi les 3.000 ouvriers qui ont été arrêtés depuis le 22 janvier, se trouvent des ouvriers qui, par leur culture intellectuelle, sont les plus aptes à être élus membres de la délégation pour la commission Childowski.

Les dispositions d'esprit des ouvriers sont aussi fermes que calmes, et il y a lieu de faire le rapprochement que le terme du délai qu'ils ont fixé pour que satisfaction soit donnée à leurs demandes coïncidera samedi prochain à la date anniversaire de l'affranchissement des serfs.

Les ouvriers ont encore réclamé la réouverture de 11 sections ouvrières fermées le 22 janvier, la suppression de toute censure des comptes rendus dans les journaux des séances de la commission Childowsky et de toute limitation de leurs droits de discussion.

Plusieurs orateurs ont parlé en faveur de droit des ouvriers de faire grève, comme arme nécessaire pour améliorer leur sort ; ils ont réclamé aussi la suppression des passeports dont l'obligation constitue une intolérable injustice vis-à-vis des classes inférieures qu'elle réduit à un véritable esclavage. Ils demandent aussi que l'impunité soit garantie pour les discussions relatives aux questions à résoudre, impunité sans laquelle la commission Childowsky ne pourrait aboutir à aucun résultat.

Les questions intéressant la liberté de conscience et les religions, élaborées par un orateur et une protestation d'un assistant contre la guerre qui, d'après lui, doit dépendre uniquement de la volonté unanime de la nation, ont provoqué une vive agitation et un échange d'observations violentes au milieu desquelles la réunion, qui avait été calme jusque-là, a pris fin.

Il semblerait toutefois qu'une certaine défiance règne dans l'esprit des ouvriers, non seulement vis-à-vis des agents de l'administration, mais encore vis-à-vis certains de leurs camarades parmi lesquels ils soupçonnent des espions.

Le pope Gapony

Bruxelles, 2 mars.

Le pope Gapony aurait adressé au bureau socialiste international de Bruxelles une lettre dans laquelle il déclare adhérer au parti socialiste, mais il ajoute qu'il ne veut pas se joindre à l'une des deux fractions socialistes russes, qu'il désire voir unies pour la lutte armée contre le tsarisme.

Situation grave

St-Pétersbourg, 2 mars.

La situation s'aggrave en ce moment. Le nombre des grévistes serait actuellement presque aussi considérable que le jour où le pope Gapony les souleva. L'inquiétude grandit.

D'autre part, une dépêche de St-Pétersbourg à l'*Ancre* fit que 8.000 ouvriers ont quitté Varsovie et Lodz pour rentrer à la campagne, où la propagande en faveur de la grève fait des progrès effrayants.

Dans le district de Rostow, les paysans de plusieurs villages ont décidé de refuser le paiement des impôts directs et de se défendre s'il est nécessaire, à main armée.

Les nouvelles d'Irkoutsk sont graves, la voie est partout encombrée parce que la grève règne en Transbaïkalie. Les ouvriers d'Irkoutsk ont une attitude inquiétante. Les troupes sont insuffisantes.

A Moscou

Le général Malakof, adjoint au commandant en chef des troupes de la circonscription militaire de Moscou, est nommé commandant en chef de ces troupes.

L'oupreva municipale a délibéré le 1er mars à propos des troubles graves qui, selon les bruits mis en circulation, doivent avoir lieu le 4 mars. L'oupreva a chargé le maire de se rendre auprès du général Velhof pour délibérer avec lui au sujet des mesures à prendre.

Dans le gouvernement de Lublin, les paysans se sont livrés à des attaques contre plusieurs propriétaires fonciers. Ils ont forcé les laboureurs à quitter le travail et ont détruit les magasins commerciaux. Le gouvernement demande des troupes de renfort. Les propriétaires fuient devant l'émeute. Il est question de décréter la loi martiale en Pologne.

A Varsovie

La grève reprend dans les mines de second ordre. Les employés des diverses professions commerciales, entre autres les cordonniers et les commissionnaires, se sont mis en grève. Plusieurs banques ont accordé l'augmentation du salaire réclamée par leurs employés.

D'autres l'ont refusée. A la suite de ce refus les employés se sont mis en grève. Dans le centre de la ville, les domestiques ont également déclaré la grève.

La circulation n'a pas été rétablie sur les tramways de Varsovie ni sur la ligne de Varsovie à Iwangorod. La directeur du chemin de fer de la Vistule a fait savoir aux employés qu'ils eient à reprendre le travail d'ici au 10 courant, sous peine d'être congédiés.

Dans la région du Don

A Laganak, 4000 ouvriers des ateliers Mertmann se sont mis en grève le 1er mars. Leurs délégués présentaient aujourd'hui à la direction des ateliers l'objet de leurs revendications. L'ordre n'a pas été troublé jusqu'à présent, mais on redoute de graves complications parce que 2000 ouvriers des autres ateliers et 500 commis de magasin ont l'intention d'adhérer à la grève.

La panique règne dans la population en raison des bruits répandus sur la propagation rapide du choléra dans la région.

A Rostof-sur-le-Don, la police a confisqué une quantité considérable de poudre et d'armes qu'elle a trouvée chez des particuliers. Les ouvriers en grève ont essayé d'arrêter, par la violence, le travail dans les mines.

Ceux qui sont contents

St-Pétersbourg, 2 mars.

Des délégués de la Bourse de Moscou ont présenté à l'empereur une adresse de dévouement avec l'expression de leur attachement au principe de l'autocratie.

L'empereur a répondu, à la date de 1er mars, qu'il se réjouissait en cette année de pénibles épreuves de voir la classe de la société, représentée par les délégués de la Bourse de Moscou, témoigner leur fidélité aux bases traditionnelles des institutions gouvernementales de la Russie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 2 mars

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 1/4, sous la présidence de M. Doumer.

Le Budget de la Guerre

On reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Breton propose une diminution du crédit en vue de la réduction de la période de 28 jours à 15 jours et la suppression totale des 13 jours.

M. Berteaux rappelle les efforts qu'il a faits à ce sujet devant le Sénat, qui s'est montré irréductible, et repousse donc toute réduction des crédits, ceux-ci lui sont nécessaires pour appliquer la loi de deux ans, à laquelle, dit-il, on ne doit pas toucher par voie budgétaire si l'on veut la mettre en vigueur cette année.

M. Guyot de Villeneuve combat également la réduction des crédits en disant qu'il lant voter la loi de deux ans avant le 1er avril prochain.

M. Colliard insiste pour la suppression des 13 jours.

M. Klotz combat les deux amendements et demande aux auteurs d'attendre.

M. Breton insiste, appuyé par M. Vazeille.

M. Klotz demande le renvoi à la commission de l'armée. La Chambre lui donne raison par 352 voix contre 187.

M. Ferrette demande que les sursis accordés sur les notes politiques des préfets.

M. Galpin appuie M. Ferrette et demande à M. Berteaux de ne pas se servir des « mouchards des préfets » pour ostraciser des conscrits.

La droite applaudit tandis que l'extrême-gauche proteste bruyamment.

M. Berteaux s'élève vivement contre les paroles de M. Galpin ; celui-ci persiste et demande au ministre d'accorder des sursis sans difficultés aux soutiens-de-famille.

M. Sembat demande qu'on n'envoie pas en Bretagne et dans l'Est tous les conscrits parisiens. Il demande qu'on laisse ceux-ci en contact avec les Bourses du travail et qu'on ne les fasse pas accompagner à leur arrivée au corps de notes secrètes les signalant comme socialistes ou comme anarchistes.

M. Berteaux répond qu'il accordera des facilités aux cultivateurs.

Il n'empêchera pas les jeunes soldats de cuivre des cours professionnels à la Bourse du travail, mais il refusera formellement de les autoriser à assister à des réunions politiques. Toutefois, le ministre empêchera les notes dont parle M. Sembat.

Sur des observations de M. Guyot de Villeneuve, M. Berteaux dit que désormais, tout sous-officier sera versé avec son grade dans la réserve ou la territoriale.

Plusieurs députés présentent diverses observations au ministre de la guerre, qui promet de leur donner satisfaction dans la mesure du possible.

Les chapitres suivants jusqu'au chapitre 31 sont adoptés.

La séance est levée à 11 h. 55 et renvoyée à l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Doumer.

Budget de la guerre

On reprend la discussion du budget de la guerre sur le chapitre relatif à la gendarmerie.

M. de Benoist se plaint de la distribution aux gendarmes des communes du cantonnement d'un manuel socialiste. Il se plaint en outre des ordres donnés aux gendarmes de ne plus se renseigner qu'auprès des délégués du préfet. Les gendarmes ne sont pas encore avec les maires comme cela se faisait auparavant, et M. de Benoist proteste contre ce système d'après lequel les maires ne renseignent plus les gendarmes municipaux.

M. Ferrette s'étonne que les préfets demandent aux instituteurs des renseignements sur la situation des familles et sur l'opinion politique des électeurs qui sollicitent les sursis.